



Metz, le 12 septembre 2025

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur le Maire de la Commune de Baronville

20 rue Principale

57340 BARONVILLE

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'eau

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO

Tél: 03 87 24 31 29

E-mail: patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

OBJET: Dossier de déclaration de forage SCEA CORSAINT à BARONVILLE Lieu-dit Gauschberg -

Notification mairie

RÉF.: DIOTA-250822-083359-108-001

P. J. : Accusé de réception du 22/08/2025

Monsieur le Maire,

J'ai accusé réception le 22 août 2025 du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Forage d'une profondeur de 25 mètres, à 57340 BARONVILLE

pour lequel un récépissé a été délivré en date du 22/08/2025 sous les références administratives suivantes:

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22/08/2025, complété le 11/09/2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250822-083359-108-001
- Dossier réalisé par : BE IROLA Mme S. SPINATO 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Ce dossier a été déposé par : la SCEA CORSAINT, représentée par M. Jean CORSAINT

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration DIOTA-250822-083359-108-001 du 22/08/2025 accompagné du courrier de notification

L'exemplaire du dossier de déclaration complété est téléchargeable sur GUNenv.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien établir un certificat d'affichage précisant les dates de publication, à télécharger sur GUNenv, pour permettre de clôturer la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Carine RAUCH